

15,7 millions pour la relance de Liège

Liège



Marc Bechet

Publié le 25-05-21 à 19h30

Crise Le Collège a adopté un deuxième volet d'aide pour relancer l'activité économique locale.



Face à l'importance de la crise, en 2020, un plan de relance alimenté à hauteur de 12,8 millions d'euros, avait été lancé à Liège... et face à la longévité de cette crise et aux mesures de confinement mettant à mal l'ensemble des activités économiques, le Collège de la Ville de Liège vient d'adopter un nouveau plan de relance, alimenté quant à lui à hauteur de 15,7 millions.

Principalement, c'est le **secteur du commerce** qui doit bénéficier des aides débloquées par les autorités communales (lire ci-contre) mais l'objectif affiché par le bourgmestre Willy Demeyer et l'ensemble des échevins liégeois est aussi de participer à une relance globale des activités économiques liégeoises. Ce qui passe notamment par diverses mesures d'allègement fiscal.

Un grand nombre de taxes communales sont ainsi supprimées, ce qui constitue le premier levier de ce plan pour un montant de 7,3 millions d'euros. On parle notamment de la suppression de la taxe sur les enseignes, de la taxe sur les débits de boissons mais aussi de celle sur les terrasses, celle sur l'occupation de l'espace public, les hôtels, les spectacles ou encore ces sur les taxis et les friteries.

En matière de **fiscalité** toujours et comme en 2020, "*les 4 500 indépendants domiciliés à Liège et exerçant en personne physique (pas en société) se sont vus proposer la prise en charge intégrale de leur taxe urbaine non-ménage*", a encore précisé ce mardi l'échevine des Finances Christine Defraigne.

Une **suppression de loyers** pour les locataires de bâtiments communaux est également confirmée, pour 2021... Discutée en 2020, la mesure est finalement adoptée, ce qui représente un montant de 205 000 euros. Cela aidera notamment 16 établissements créashops mais aussi des structures comme la salle de guindailles des étudiants à Droixhe.

Le secteur associatif, comme le secteur culturel, font partie du plan. **La ferme des enfants**, qui propose des stages et d'autres activités pour les enfants mais qui fait face à d'importantes difficultés depuis le début de la crise, pourra ainsi être pérennisée grâce à une aide de 100 000 euros. Au niveau de la culture, une enveloppe de 400 000 euros sera aussi consacrée aux **acteurs culturels**, en plus des exonérations fiscales.

Associatif toujours, on parle de 58 000 euros pour les **structures d'accueil temps libre et écoles de devoirs**, 30 000 euros pour les petites **crèches non-communales** et 200 000 euros pour la **lutte contre la pauvreté**. Le secteur de **la jeunesse** (maisons de jeunes notamment et autres actions de soutien direct), bénéficiera d'aides à hauteur de 109 000 euros.

Citons enfin **le sport** avec des aides globales s'élevant à plus d'un million d'euros, la ville versant à chaque club liégeois affilié à une fédération sportive **un subside de 40 euros par affilié**. Sans oublier 115 000 euros pour compenser les pertes de **la patinoire**, 180 000 euros pour embaucher des travailleurs (article 60), afin de **renforcer les équipes de propreté** à Liège, 80 000 euros pour fournir **une gourde en métal aux 21 000 élèves du réseau fondamental** et 100 000 euros pour **soutenir la cellule "covid" du CPAS**, qui gère les demandes de tous les citoyens qui sont financièrement impactés par la crise.